

Aide auxiliaire de puériculture

Fiche de poste

La Ville du Bois recherche une aide auxiliaire de puériculture pour sa micro crèche (10 places) à compter du 24/03/2025 (à confirmer) pour une durée d'un an (renouvelable).

Diplôme CAP AEPE obligatoire
Expérience similaire fortement souhaitée
Permis et véhicule souhaitables
salaire annoncé: en brut 1801.8€
Type d'emploi : Temps plein, CDD
Durée du contrat : 12 mois
Rémunération : 1 801,80€ par mois

Avantages :

- Prise en charge du transport quotidien
- RTT

Horaires :

- Du lundi au vendredi
- Heures supplémentaires
- Période de travail de 8 Heures
- Repos le week-end
- Travail en journée

Rémunération supplémentaire :

- Heures supplémentaires majorées
- Primes

Expérience:

- AIDE auxiliaire de puericulture: 1 an (Optionnel)

Permis/certification:

- Permis B (Optionnel)
- CAP AEPE (Requis)

Lieu du poste : En présentiel